



# Syndicat C.G.T des personnels techniques et administratifs du SDIS du Rhône

Monsieur Michel REPELIN  
Vice-Président du SDIS  
Maire  
Place de la mairie  
69660 COLLONGES AU MONT D'OR

Lyon le 22 mars 2006

Monsieur le Président,

Nous avons appris avec stupeur que le SDIS allait procéder à des déménagements imminents de services administratifs.

Nous sommes très désagréablement surpris d'apprendre ces changements par le biais de collègues. Nous vous avons déjà interpellé lors du CTP du 8 décembre 2005 sur le respect de la réglementation en vigueur, à savoir la saisine préalable des instances paritaires avant la prise en compte de décisions concernant directement les conditions de travail du personnel.

De nombreux autres déménagements pourraient advenir dans un proche avenir, entraînant un sentiment d'inquiétude tout à fait légitime du personnel.

Par ailleurs, nous vous demandons de respecter d'appliquer la norme n° NF X 35-102 relative à l'ergonomie des espaces de travail en bureaux, qui précise entre autres les surfaces minimum des bureaux et la largeur des couloirs. Il est nécessaire que ces derniers soient suffisamment larges (1,50 m pour que deux personnes puissent se croiser), d'autant plus que ceux ci sont régulièrement encombrés par des armoires.....

Il est assez incongru de constater que le respect de la réglementation est à géométrie variable au SDIS. La position inflexible qui était la vôtre lors des négociations sur la RTT est diamétralement opposée à celle en matière d'aménagement de locaux, et de manière plus générale, de respect des instances paritaires.



## Syndicat C.G.T des personnels techniques et administratifs du SDIS du Rhône

En conséquence, nous vous demandons la tenue d'un comité technique paritaire dans un délai d'un mois, en application de la réglementation en vigueur.

Nous vous prions de recevoir, monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Les représentants CGT du personnel, membres du CTP

Jacques GUILLON

Thierry DEDOLA

copie transmise :

- Madame Mireille DE COSTER, vice-présidente du SDIS du Rhône
- Colonel Serge Delaigue, directeur du SDIS du Rhône
- Lieutenant Colonel ILTIS, DRH